

## Solidarité, développement, citoyenneté

La biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien. Aujourd'hui, le rythme d'extinction des espèces est 100 à 1000 fois supérieur au rythme naturel constaté lors des 10 millions d'années passées. Au cours du siècle écoulé, deux espèces de vertébrés ont disparu chaque année en moyenne sur Terre, soit plus de 200. La biodiversité se meurt et nous devons agir à notre échelle. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 9 août 2016. Cette loi inscrit dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité. La commune de Saint-Jean-de-Boiseau entend mettre en place un dispositif volontaire permettant la création d'une réserve de biodiversité sur la commune, appelé espace communal pour la biodiversité.

L'objectif premier est de permettre une approche de cette biodiversité en travaillant de façon concertée sur la faisabilité d'un espace de biodiversité ambitieux, c'est-à-dire permettant de comprendre les comportements de protection de la nature, de découvrir les conditions du respect de l'environnement ainsi que de proposer la découverte de ces milieux.

La vocation de cet espace communal pour la biodiversité est d'être un support pour acquérir des connaissances environnementales, un moyen pour sensibiliser aux enjeux de la biodiversité, et un terrain d'expérimentation, de démonstration et de validation de bonnes pratiques. Les citoyens, les associations, les structures scolaires et périscolaires sont tout naturellement invités à participer au projet qui va se dérouler sur l'année 2023.

LE GROUPE MAJORITAIRE